

26 fév 2021 -18:34

Appartient à Conseil des ministres du 26 février 2021

Incapacité de travail des indépendants hors du territoire

Sur proposition du ministre des Indépendants David Clarinval et du ministre des Affaires sociales Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif aux indemnités d'incapacité de travail pour les indépendants qui se trouvent hors du territoire belge.

La situation du titulaire indépendant en incapacité de travail qui ne réside pas sur le territoire belge est actuellement différente de la situation du travailleur salarié. En effet, lorsque le travailleur salarié ne se trouve pas effectivement sur le territoire belge, l'octroi des indemnités lui est refusé, mais il reste reconnu en incapacité de travail. Toutefois, dans ce cas, l'incapacité de travail prend fin pour le travailleur indépendant.

Le projet d'arrêté vise à aligner la situation des titulaires indépendants sur la situation des travailleurs salariés, en insérant dans la réglementation relative à l'assurance indemnités des travailleurs indépendants la règle selon laquelle l'octroi des indemnités d'incapacité de travail est refusé lorsque le titulaire ne se trouve pas effectivement sur le territoire belge. La modification garantit la reconnaissance des travailleurs indépendants en tant que personnes en incapacité de travail.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Projet d'arrêté royal remplaçant l'article 25 de l'arrêté royal du 20 juillet 1971 instituant une assurance indemnités et une assurance maternité en faveur des travailleurs indépendants et des conjoints aidants

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

David Clarinval, ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME et de l'Agriculture, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique
Rue des Petits Carmes, 15 - 6e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 277 69 79
<https://clarinval.belgium.be>
info@clarinval.belgium.be

Jonas Clottemans
Porte-parole
+32 474 40 63 35
jonas.clottemans@clarinval.belgium.be

Frank Vandebroucke, Vice-Premier ministre et ministre des
Affaires sociales et de la Santé publique

Rue de la Loi, 23

1000 Bruxelles

Belgique

<https://vandenbroucke.belgium.be>

info@vandenbroucke.fed.be

France Dammel

Porte-parole (FR)

+32 494 50 88 98

france.dammel@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman

Porte-parole (NL)

+32 476 28 83 13

arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

Jan Eyckmans

Porte-parole (NL)

+32 495 25 47 24

jan.eyckmans@vandenbroucke.fed.be